

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale du 29 septembre 2001 à Chailly/Montreux



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée 2000
3. Rapport du président
4. Cours AVDC
5. A l'Unisson
6. Comptes 2000-2001 - Rapport des vérificateurs
7. Fixation des cotisations
8. Nominations
 - a) du comité
 - b) de la commission de vérification des comptes
9. Assemblée 2002
10. Propositions individuelles



1. OUVERTURE

René Martinet, président, ouvre l'assemblée à 13 h. 45. Il souhaite une bonne assemblée à chacun et salue en particulier

- Pascal Crittin (animateur), André Ducret, Yves Bugnon, André Maeder, Patricia Montangero

Sont excusés :

- Daniel Schmutz, Jean-Marc Poulin, Robert Mermoud, Etienne Bettens, Marie-Hélène Dupard, Isabelle Favre Pralong, Marie-Hélène Essade, Anne Ramoni, Jean-Pierre Millioud, Gérald Morier-Genoud, Roger Guignard et Willy Jaques.

Il remercie le président et les membres du Chœur d'Oratorio de Montreux, organisateurs de la journée, la Commune de Montreux, et l'animateur, Pascal Crittin.

Patrick Charles prend la parole au nom d'A Cœur Joie et annonce deux concerts qui seront donnés prochainement.

2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE 2000

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2000, à disposition des membres présents pour lecture, est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. RAPPORT DU PRESIDENT

➤ Cours

Ils constituent l'essentiel du travail de l'AVDC et seront présentés au point 4 de l'ordre du jour par les différents responsables.

➤ Effectifs

L'AVDC compte actuellement 694 membres individuels et 103 chorales, les chorales membres de la SCCV et bénéficiant des mêmes avantages que les chorales membres collectifs n'étant pas comprises dans ce nombre.

Il faut toujours penser à faire de la pub pour l'AVDC et au recrutement de nouveaux membres.

➤ Relations

Les relations avec la SCCV, A Cœur Joie et les éditeurs sont excellentes.

➤ Structures

Elles se résument à la structure interne du comité et il n'y a pas de commissions, à part pour la vérification des comptes. Toutefois, si des membres désirent participer au travail du comité, il suffit de l'exprimer.

➤ Comité

Le président présente les membres du comité en rappelant les tâches de chacun. Il les

remercie et précise que le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice précédent.

➤ Internet

Le site internet www.choeur.ch compte aujourd'hui 20 pages, ce qui correspond à environ 60 pages imprimées. Elles sont régulièrement mises à jour et complétées. On y trouve l'offre complète des cours, la liste des sociétés membres AVDC ou SCCV, des portraits de compositeurs et de chefs, la liste des sociétés à la recherche d'un chef, etc.

Actuellement, ce site est visité par plus de 3'000 personnes par mois. Record battu ce mois : 5'214 pages lues au 28 septembre.

Willy Jaques, responsable, demande de l'aide, rédactionnelle ou technique, pour tenir à jour et alimenter ce site.

➤ Fichier

René remercie Piccolo et André Maeder pour la tenue de ce fichier et demande de ne pas oublier de communiquer tout changement d'adresse.

➤ Chœurs à la recherche d'un chef

Cette rubrique de A L'Unisson aide les chœurs dans leur recherche, mais il ne faut pas oublier d'aviser le rédacteur lorsque l'annonce n'est plus nécessaire.

➤ Subside de l'Etat de Vaud

Plus de fr. 40'000.- ont été versés par l'Etat de Vaud pour l'exercice écoulé. Cette aide est indispensable et permet également de soutenir les chœurs des gymnases.

➤ Synergie avec cantons romands

Une réunion aura lieu le 5 octobre à la demande des commissions de musique des associations fribourgeoise et valaisanne. La SCCV, représentée par André Jaquerod, président de la commission de musique, veut associer l'AVDC à cette rencontre.

➤ Professeurs

René remercie les professeurs travaillant pour l'AVDC.

Remarques de participants à l'assemblée

- le prix de la journée d'automne devrait figurer dans la circulaire et dans A l'Unisson
- l'ordre du jour de l'assemblée devrait être communiqué aux membres par la circulaire ou par A l'Unisson
- le procès-verbal de l'assemblée précédente devrait être disponible dans le site internet ou dans A l'Unisson.
- il est demandé si les chœurs d'enfants peuvent être subsidiés. Le président répond que c'est possible vu que les chœurs des gymnases sont déjà subsidiés.

4. COURS AVDC

➤ Cours suivis (René en l'absence de Willy Jaques)

Pour la saison 2000-2001, 18 cours ont été proposés. 126 personnes ont suivi un cours de culture vocale et 40 un autre cours (direction ou lire la musique).

Deux nouveaux professeurs, H. Zambelli et M.-H. Essade, ont eu beaucoup de succès.

Pour la prochaine saison, les cours proposés figurent dans A l'Unisson n° 19 et les inscriptions sont attendues pour le 1^{er} octobre.

Le cours de solfège de T. Daenzer (B 23) permettra aux futurs candidats au certif d'acquérir les connaissances nécessaires dans cette matière, mais il est également ouvert à tout le monde. Ce cours a lieu au Conservatoire le vendredi dès 18 h. 30 ; l'heure pourrait être rediscutée si nécessaire.

Une participante à l'assemblée demande si le cours de M.-H. Dupard pourrait être donné à Chexbres plutôt qu'à Moudon. A voir l'année prochaine.

➤ Certificat non professionnel de chef de chœur (Florence Berger et Luc'O Bünzli)

Certif 99-01 :

Au départ, cinq candidats étaient inscrits. Certains ont dû arrêter pour des raisons professionnelles et d'autres ont été admis en cours de route pour renflouer le cours. Sept élèves ont suivi les cours jusqu'à la fin mais quatre seulement se sont présentés à l'examen, les autres ne se sentant pas prêts. Finalement, deux candidats de la volée ont obtenu le certificat. Un certificat a également été remis à un candidat ayant échoué deux ans auparavant et ayant rattrapé la branche ratée.

➤ **Futur certif :**

Une offre différente était nécessaire. Une pause d'une année a été décidée et les cours débiteront en automne 2002.

Il sera indispensable d'avoir subi avec succès un examen de solfège et connaissances théoriques de base avant d'être admis à suivre les cours. Il est donc recommandé aux futurs candidats de suivre le cours de solfège de T. Daenzer (n° B 23 des cours suivis) afin d'acquérir les connaissances nécessaires. La culture vocale personnelle sera laissée à la responsabilité du candidat, soumis à une audition. Si nécessaire, il pourra suivre des cours avec le professeur de son choix, agréé par l'AVDC.

De plus, le candidat devra diriger un chœur polyphonique (sous-direction non admise).

Un seul professeur, soit Yves Piller, sera responsable de l'ensemble de la formation des élèves et leur enseignera la gestique, la culture vocale à l'intention du chef, l'analyse de partitions. Un travail pratique sera également réalisé dans la chorale dirigée par le candidat.

Question : la dénomination « certificat non professionnel de chef de chœur » est négative. Ne pourrait-on pas trouver une autre appellation ?

Le président répond que ce problème a déjà été discuté il y a fort longtemps et qu'il est honnête de préciser qu'il s'agit d'un certificat non professionnel.

➤ Cours pour choristes (René en l'absence de Gérard Morier-Genoud)

En 2001, ces cours ont réuni environ 120-130 personnes dans différentes localités du canton. Un élément nouveau va intervenir pour les prochains cours : le travail des professeurs sera centré autour d'une partition. Le comité va réfléchir et essayer d'innover en 2003.

➤ Séminaire (Florence Berger et Luc'O Bünzli))

Le séminaire 2001 a réuni 85 participants. Le « Master class » prévu n'a pas pu avoir lieu, faute de candidats. Aucun élève d'Ecole normale ou de gymnase n'était présent cette année.

Le séminaire 2002 se déroulera à Pentecôte, soit du 18 au 20 mai prochains.

André Ducret présente le « Master class », destiné à des directeurs chevronnés, qu'il animera lors du prochain séminaire. Ce cours sera donné durant 15 heures. A. Ducret fournira lui-même le chœur ad hoc pour le dernier jour. Samedi et dimanche seront consacrés à des discussions au niveau de la gestique et au travail sur la partition. Les gens qui s'inscrivent devront s'engager à travailler quatre partitions avant le séminaire. Seules les personnes suffisamment préparées dirigeront le chœur. A. Ducret remercie de la confiance qui lui est faite.

➤ Culture vocale en chorale (Luc'O Bünzli)

15 chorales se sont intéressées à ce cours durant l'exercice précédent.

Il est rappelé le soutien que fournit l'AVDC :

- liste des professeurs
- prise en charge de 10 % du salaire des profs et de la totalité des frais de déplacement, ce qui avantage les endroits éloignés des villes.

➤ Lire la musique (René en l'absence de Gérard Morier-Genoud)

En 2000-2001, deux groupes ont été constitués. Pour la saison prochaine, deux cours sont offerts, un à Moudon avec M.-H. Dupard et un autre à Morges avec G. Bezençon.

Il est toutefois possible d'organiser un cours dans une autre région si 12-15 personnes sont intéressées (éventuellement à Lausanne).

5. A L'UNISSON

Le numéro 20 va paraître en novembre. René remercie André Maeder pour son immense travail de rédacteur. Il recommande de tenir les délais pour l'envoi des articles.

6. COMPTES 2000-2001 - RAPPORT DES VERIFICATEURS

Pierre-Alain Dépraz, caissier, donne quelques renseignements au sujet des comptes. Le déficit de l'exercice s'élève à fr. 428,60. De plus, une partie des réserves a été utilisée soit fr. 8'400.-. Le disponible en caisse est de fr. 47'763.52. Le subside de l'Etat de Vaud se monte à fr. 40'000.- environ. La perte est essentiellement due au coût élevé du cours « direction chœur et instrument ». A relever que la location des salles du Conservatoire s'élève maintenant à fr. 1'000.- par année.

Rapport des vérificateurs

Patrick Charles présente le rapport de vérification des comptes : « La commission de vérification des comptes de l'AVDC, composée de Marguerite Poulin, François Altermath et de votre serviteur en tant que suppléant, s'est réunie au domicile de votre caissier ce dernier jeudi 26 septembre 2001. Ceci pour constater, par pointage de pièces et sur les explications claires de leur auteur, leur exactitude et leur bonne tenue. Le système informatique en place permet une très bonne lisibilité et une facile comparaison avec les exercices précédents.

Nous tenons à attirer l'attention des membres sur les ponctions opérées sur le compte de réserves durant les deux derniers exercices qui rendent ces réserves pratiquement inexistantes.

Les subventions cantonales s'étant réduites comme peau de chagrin depuis 4 ans et nos frais restant, quant à eux, toujours aussi importants, nous appuyons pleinement une proposition d'augmentation des cotisations de quelques francs, ce qui ne représentera pas une charge importante pour chacun de nous, mais permettra pourtant à notre association de continuer à offrir les prestations de qualité qu'elle a offertes à ce jour. Les cotisations n'ont d'ailleurs plus été adaptées au coût de la vie depuis fort longtemps...

Si je suis seul à poser ma signature au bas de ce rapport, les comptes eux-mêmes ont bien été visés par deux vérificateurs, conformément à la loi. C'est donc au nom de la commission de vérification toute entière que je vous invite à décharger votre caissier pour les comptes de la saison écoulée et à lui renouveler votre confiance pour l'exercice à venir.

Au nom de la commission de vérification
Patrick Charles, suppléant »

Décharge est donnée au caissier et aux vérificateurs.

Le président précise que l'on va demander plus de subsides à l'Etat. A. Maeder encourage l'AVDC à agir dans ce sens.

7. FIXATION DES COTISATIONS

Le comité propose de ne pas augmenter les cotisations cette année et de revoir le problème dans un ou deux ans.

8. NOMINATIONS

a) du comité

Le président n'a reçu aucune démission de la part des membres du comité. Celui-ci est donc réélu.

b) de la commission de vérification des comptes

Les vérificateurs du prochain exercice seront Marguerite Poulin, Patrick Charles et Jean-François Gerdil, suppléant.

9. ASSEMBLEE 2002

Elle aura lieu en principe le samedi 28 septembre. Le président est à la recherche d'une société qui serait d'accord d'organiser cette manifestation.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Pas de proposition individuelle.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 15 h. 30.

Lausanne, le 3 octobre 2001

S. Schreiner, secrétaire